



Pusy-Épenoux, le 27 mai 2020

NOTE D'INFORMATION N° 2

Elections municipales

Dimanche 15 mars, c'est à près de 72 % que vous vous êtes déplacés pour élire vos conseillers municipaux.

Ce geste citoyen, malgré le début de pandémie, fut très apprécié par nous candidats, cela montre à nouveau votre engagement.

Toutes les consignes ont été appliquées à la lettre pour le bon déroulement du vote et cela pour votre sécurité.

Candidats élus au 1^{er} tour (pas de second tour)

BALAJA Benjamin	221	GROSJEAN Lucile	220	LUAS Christian	213
BOMONT Yves	204	KALANQUIN Antoine	217	MUNIER Véronique	220
CHALMEY André	228	KALANQUIN Jean-Paul	236	PAYEUR Laurent	211
FAIVRE Jean-Paul	219	LAROCHE Ghislaine	225	ROBIN Marie-Pierre	214
GARCIA Jean-François	221	LUAS Alain	221	TERRASSON Jean-Jacques	207

Toutes mes félicitations.

Election du Maire et des adjoints

Comme le prévoit l'article de loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie COVID 19, la première réunion du conseil municipal se tient de plein droit entre le 23 et le 28 mai 2020 dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020.

Pour notre commune le conseil municipal s'est réuni à huis clos ce lundi 25 mai.

Election du Maire

Son mandat de maire prenant fin, Jean-Paul Kalanquin invite le doyen d'âge Jean-Paul Faivre à présider la séance.

1 candidat : Jean-Paul Kalanquin, élu à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Avec tous mes remerciements, je me monterai digne de votre confiance et de la tâche que vous avez bien voulu m'accorder.

Election des Adjoints

Poste de 1^{er} Adjoint :

1 candidate : Ghislaine Laroche, élue à la majorité

Poste de 2^{ème} Adjoint :

1 candidat : Antoine Kalanquin, élu à l'unanimité

Toutes mes félicitations.

Commissions

Les différentes commissions devront avoir un rôle primordial dans la restructuration et le développement de la vie communale.

La libre expression des conseillers et d'autres personnes extérieures, ce que nous souhaitons, sera respectée.

Les membres de toutes ces commissions seront désignés le plus rapidement possible lors d'un prochain conseil municipal.

Secrétariat

Horaires du secrétariat :

Lundi : 13 h 00 à 18 h 00 (ouverture au public : 16 h 00 à 18 h 00)

Mercredi : 14 h 00 à 19 h 00 (ouverture au public : 17 h 00 à 19 h 00)

Vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 30

(ouverture au public : 11 h 00 à 12 h 00 et 16 h 00 à 17 h 30)

École - Rentrée du 14 mai.

Réaménagement complet de la salle de classe avec distanciation et attribution d'une table par élève.

Un marquage au sol a été effectué aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

Auparavant les locaux et le mobilier ont été désinfectés et le sont régulièrement par Fabrice et Mme Payeur.

Le lavage des mains et les gestes barrières ont été expliqués aux enfants.

Pour l'instant 15 élèves ont repris l'école en 2 groupes alternés.

Un grand merci à l'enseignant Mr Malchausse pour son étroite collaboration ; aussi bien pour la réalisation du protocole que pour les cours à distance pendant le confinement et mes remerciements aux parents d'élèves.

Inscriptions école

Les inscriptions pour le RPI Pusey / Pusy / Charmoille pour la rentrée 2020 se feront **UNIQUEMENT par téléphone** en appelant l'école de Pusey les :

Jeudi 4 juin et jeudi 11 juin de 13h30 à 15h00

Merci de déposer dans la boîte aux lettres de l'école de Pusey les documents suivants sous enveloppe :

- photocopies de la page vaccinations du carnet de santé de l'enfant.
- photocopies du livret de famille : (pages de l'enfant et des parents).
- Nom des parents, numéro de téléphone et adresse mail.

Téléphone de l'école : 03 84 76 46 84

Bruits de voisinage

Attention aux démarrages de vos engins qui ne peuvent se faire que :

Les jours ouvrables : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30.

Les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.

Pensez à vos voisins notamment du temps de midi.

Brûlage - Règlement Sanitaire Départemental - Rappel

Je vous rappelle la réglementation applicable sur le brûlage à l'air libre des déchets ménagers afin de lutter contre la pollution de l'air et prévenir tout risque de départ d'incendie. Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est strictement interdit. Les déchets verts sont également concernés par cette interdiction.

Article 23-3 : Le brûlage en plein air des déchets et détritiques de toute nature est rigoureusement interdit dans les agglomérations.

Article 84 : Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateurs individuels ou d'immeuble est interdite.

Travaux - Rappel

Pour tous travaux ; toiture, remplacement d' huisseries, ravalement de façades, extension, abris de jardin, clôture,...etc ; pensez à demander une autorisation en mairie afin de respecter la réglementation en vigueur. Ceci toujours pour vous éviter tous désagréments ultérieurs.

Transports scolaires

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite vous informer que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2020/2021 (www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport) ouvrira le 2 Juin 2020.

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, il est obligatoire que les familles dont les enfants souhaitent emprunter les transports scolaires effectuent cette démarche.

Il est obligatoire de faire une nouvelle demande en se connectant sur : www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport à partir du 2 juin 2020.

Pour disposer d'un titre de transport scolaire dès la rentrée, l'inscription doit être réalisée avant le 16 juillet. Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles, mais sans garantie d'avoir un titre de transport valable pour la rentrée.

En cas de difficulté, un formulaire papier est à télécharger sur le site internet ou à demander auprès de votre Unité Territoriale.

Diagnostic réseaux électriques

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ENEDIS investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20 000 volts. Le programme 2020 concerne 2 000 km de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de la commune.

Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.

Un survol en hélicoptère interviendra entre le 8 et le 29 juin.

Anciens Combattants

Vous détenez, soit la carte du combattant, soit le Titre de Reconnaissance de la Nation, rejoignez les rangs de la Section des Anciens Combattants de Pusey, Charmoille, Pusy-Épenoux. Quel que soit le conflit auquel vous avez participé (TOE, Indochine, AFN, Missions extérieures, Opex), venez maintenir un esprit de camaraderie entre nous et autour de nous. Vous participez également à transmettre le devoir de mémoire.

La section des Anciens Combattants recherche des porte-drapeaux. Jeunes ou moins jeunes, les volontaires sont les bienvenus.

Renseignez-vous auprès de :

Jean-Marie SAUGET	03.84.76.56.11	Président (Pusey)
Georges ECREMENT	03.84.76.42.76	1° vice-président (Pusey)
Raymond RONDOT	03.84.76.44.28	2° vice-président (Charmoille)
Georges ROBIN	03.84.75.20.92	3° vice-président (Pusy-Épenoux)

Tiques - La prévention reste la première arme contre cette maladie

Des moyens simples existent pour prévenir les piqûres de tiques :

- lors des promenades en forêt, éviter d'avoir des zones de peau découvertes (porter des manches longues et des pantalons),
- emprunter de préférence les sentiers en évitant les herbes, broussailles...,
- utiliser un répulsif contre les tiques,
- au retour de promenade, examiner minutieusement son corps à la recherche de tiques, leur piqûre étant indolore,
- et en cas de piqûre, ôter immédiatement la tique avec un tire-tique et surveiller la zone de piqûre pendant un mois. Si une plaque rouge apparaît au niveau de la zone de piqûre, consulter votre médecin traitant.

Participez à l'effort de recherche avec l'application smartphone "Signalement-Tique"

Dans le cadre d'un projet appelé **CITIQUE**, les chercheurs ont développé avec les partenaires scientifiques, notamment le Centre national d'expertise des vecteurs et le Centre national de référence de Borrélia, ainsi que le ministère des Solidarités et de la Santé, un site web et une application smartphone appelés Signalement-Tique. L'application est téléchargeable gratuitement sur AppStore et PlayStore.

Une fois l'application téléchargée sur votre téléphone, vous pouvez :

- déclarer une piqûre ou celle de votre animal domestique ;
- la géolocaliser ;
- transmettre des photos ;
- et même en envoyer les tiques aux équipes scientifiques.

Masques - Distribution effectuée

Il nous reste quelques masques enfants.

Merci de bien vouloir vous faire connaître au secrétariat de mairie si vous en avez besoin.

Bibliothèque

Fermée jusqu'à nouvel ordre

Salle des fêtes

Fermée également jusqu'à nouvel ordre

Plan d'eau

La pêche n'ouvrira malheureusement pas cette année, par contre pour 2021, une ouverture avancée est déjà programmée ainsi qu'une journée truites.

EN CAS D'URGENCE

Maire : Jean-Paul Kalanquin

Tél. : 09.81.62.89.01

Tél. portable : 07.80.36.77.58

1^{er} Adjointe : Ghislaine Laroche

Tél. portable : 06.61.99.25.58

2^{ème} Adjoint : Antoine Kalanquin

Tél. portable : 06.37.13.83.31

Encore merci pour la confiance que vous avez bien voulu nous accorder et sachez que nous accomplirons du mieux possible les affaires communales et extra communales.

Merci également à l'ancien Conseil Municipal avec qui nous avons travaillé en étroite collaboration et avons su mener à bien nos tâches dans un respect mutuel.

Merci aussi à toutes les personnes qui ont travaillé d'un commun accord pendant cette mandature qui s'achève avec la municipalité et j'espère qu'elles continueront à travailler avec nous car leur aide est précieuse et enrichissante, je ne peux les citer toutes, elles se reconnaîtront.

Le Maire et le Conseil Municipal,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'LE FUSY-ÉPENEUX' at the top and '78000' at the bottom, with a central emblem.

